KOMATSU | Forestry Quality™

ACCESSOIRES ET CONSOMMABLES

2019/2020

www.komatsuforest.fr

Komatsu Forest GmbH

Vos contacts

Magasin NORD :
Komatsu Forest GmbH
293 Rue des Entrepreneurs
ZA Lecuru
60610 LACROIX ST OUEN

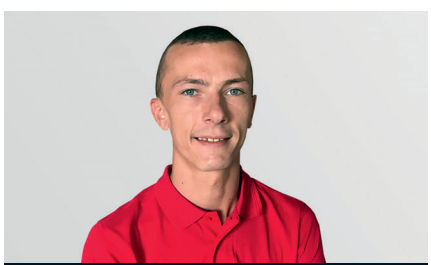

Guillaume Lacombe

Tél. 03 44 43 18 86
guillaume.lacombe@komatsuforest.com

Magasin SUD :
Komatsu Forest GmbH
103 Avenue Charles de Gaulle
19300 EGLETONS

Jean-Jacques Chabrat

Tél : 05 44 40 40 98
jean-jacques.chabrat@komatsuforest.com

Alain Chabrerie

Tél : 05 87 14 68 67
alain.chabrerie@komatsuforest.com

Pneumatiques, cuves, tracks et chaînes :

Jean-Baptiste Schmitt

Tél. 04 84 35 21 98
jean-baptiste.schmitt@komatsuforest.com

Boutique en ligne
Veuillez consulter notre site en ligne : www.komatsuforest.fr/shop. Vous y trouverez de quoi vous faire plaisir ou faire un cadeau sympathique à un de vos proches.

Tous les articles dans ce catalogue peuvent être commandés auprès de nos partenaires de service.

Si les pièces ne devaient être disponibles dans nos deux magasins, elles seront livrées directement depuis le stock central d'Arlandastad se trouvant à côté de l'aéroport de Stockholm.

Huiles Graisses

Huiles Komatsu Forest

No. article	Descriptif	Récipient	EUR/unité
5305057	Huile moteur 15W40 E9, CJ4 jusqu'à Tier 4F	Fût 200 l	495,34
5305056	Huile moteur 15W40 E9, CJ4 jusqu'à Tier 4F	Bidon 20 l	55,16
5305055	Huile moteur 15W40 E9, CJ4 jusqu'à Tier 4F	Jerricane 5 l	14,66
5238410	Huile moteur 5W30 synthétique	Jerricane 5 l	20,75
5304275	Huile de chaîne bio	Fût 200 l	418,29
5304274	Huile de chaîne bio	Bidon 20 l	44,86
5203807	Huile engrenage 80W-90 GL 5	Fût 200 l	573,20
5235563	Huile engrenage 80W-90 GL 5	Bidon 20 l	62,95
5235562	Huile engrenage ALS 90	Bidon 20 l	82,09
5301011	Huile moteur 0W30 pour roulette de mesure pour têtes série C	Bouteille 1 l	11,13
5318883	Huile hydraulique HE GEN II	Fût 208 l	1.034,21
5318882	Huile hydraulique HE GEN II	Bidon 20 l	101,36
5235565	Huile hydraulique minérale HM 46	Bidon 20 l	58,06
5203810	Huile hydraulique minérale HM 46	Fût 200 l	524,34

Conditions d'expédition sur demande

La classe de viscosité de l'huile moteur n'est pas une référence de qualité ou de performance, mais seulement une indication de la viscosité lors d'une température normée. Lors du choix de l'huile moteur les exigences selon les organisations internationales ACEA (association européenne des constructeurs automobiles) et API (American Petrol Institue) sont à respecter. Les huiles moteurs Komatsu Forest remplissent ces exigences.

Graisses Komatsu Forest

No. article	Désignation	Récipient	EUR/unité
5235559	VGC1 dès 6 cartouches	Cartouche 380 g	4,24 4,05
5235560	VGC1 dès 3 seaux	Seau 18 kg	140,76 131,32
5238409	Graisse spéciale forte charge Graissage de l'entre-dents du roulement de tourelle abatteuses	Cartouche 380 g	5,33
5238411	Graisse spéciale pour hautes vitesses pour têtes modèles 3XX (Pour roulements du demi-arbre moteur de scie)		7,50
5253105	Graisse de chaînes ECO GLS	Seau 17 kg	314,67

Consommables

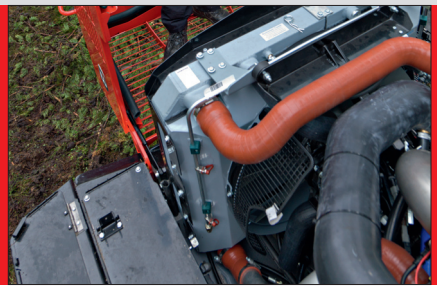

Couleurs de marquage abatteuses

No. article	Désignation	Récipient	EUR/pce
5247769	bleu	Bidon 10 l	36,09
5247770	rouge	Bidon 10 l	36,09

- N'entre que peu dans le bois
- Haute intensité lumineuse
- Ne colmate pas les buses
- Sans risque pour l'homme et
- Plage de travail: - 40° à + 100° C
- Pas de marchandise dangereuse

Kit accident huile

No. article	Désignation	Absorption	EUR/pce
49-003011	Sacoche accident huile	35 l	69,00
49-003249	Kit accident huile	22,5 l	65,00

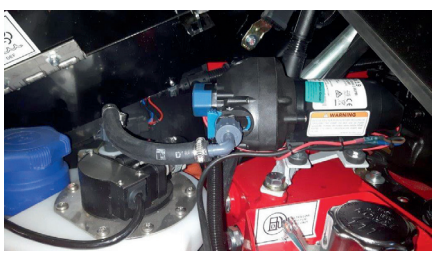

Kit pompe de remplissage DEF (AdBlue)

No. article	Désignation	EUR/pce
49-007410	Kit pour porteur	311,00
49-008514	Kit pour abatteuse	283,00

Essuie-glaces Flexibles/Raccords

Essuie-glaces

Changer les essuie-glaces régulièrement permet de voir clair en toute saison et protège la vitre

No. article	Désignation		EUR/pce
5091526	Essuie-glace	L = 1000 mm	61,09
5029313	Essuie-glace	L = 800 mm	60,87
5304022	Essuie-glace	L = 700 mm	39,13
5304021	Essuie-glace	L = 900 mm	47,28
5266854	Essuie-glace	L = 1380 mm	110,54
5227895	Essuie-glace	L = 900 mm	60,54

Flexibles

Les flexibles d'origine Komatsu s'adaptent parfaitement à votre machine – les essayer c'est les adopter

No. article	Désignation		EUR/pce
5072718	Flexible hydraulique	2 1/2 535 WEO WEO	22,07
5072719	Flexible hydraulique	2 3/8 540 WEO WEO	20,65
5070169	Flexible hydraulique	2 1/2 1560 WEO1/2RU-G1/2RU	30,76
5070170	Flexible hydraulique	2 3/8 1580 WEO3/8RU-G3/8RU	27,28
5198094	Flexible hydraulique	2 1 2750 1.7/16 ORLM WEO16-16 Male GU	151,96
5197857	Flexible hydraulique	3 1 2250 1.5/16 RLM 1.5/16 RLM	176,96
5250623	Flexible hydraulique	3 3/4 950 1.3/16 ORLM 1.3/16 O90LM SH GU	99,02
5250625	Flexible hydraulique	3 3/4 1050 1.3/16 ORLM 1.3/16 O90LM SH GU	101,30
5210344	Flexible hydraulique	2 3/8 750 11/16 ORLM 11/16 ORLM GU	28,70

Raccords tournants

No. article	Désignation	EUR/pce
5193490	Raccord tournant ORFS	146,74
5193485	Raccord tournant ORFS	167,39
5197789	Raccord tournant JIC	167,94

Pratique

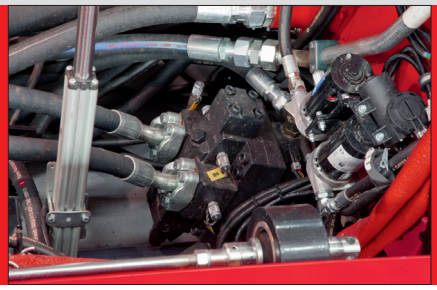

Kits de démarrage

No. article	Désignation	EUR/pce
5078792	Câble de démarrage, ø 50 mm avec 2 fiches femelles, l = 6 m	307,94
5078793	Câble de démarrage, avec 1 fiche mâle et 1 pince, l = 1 m	120,87
5255487	Câble de démarrage avec 2 pinces et valise, l = 6 m	171,85

Batteries

No. article	Désignation	EUR/pce
5223825	Batterie 12 V/110 Ah	162,94
5223821	Batterie 12 V/140 Ah	261,41
5223823	Batterie 12 V/180 Ah	294,02

Housses de siège

No. article	Désignation	EUR/pce
PR00088	Housse de siège en polyamide	27,17
5309001	Housse de siège adapté à la forme du siège	142,39

Peintures

No. article	Couleur	Contenance	EUR/pce
5214498	rouge	1 litre	32,07
5214499	noir	1 litre	32,07
5214500	gris	1 litre	32,07
5214501	rouge	Spray 400 ml	22,28
5214530	noir	Spray 400 ml	22,28
5214502	gris	Spray 400 ml	22,28
5214503	jaune	Spray 400 ml	22,28
5058598	argent	Spray 400 ml	20,65

rouge

noir

gris

jaune

argent

Kits filtres d'origine

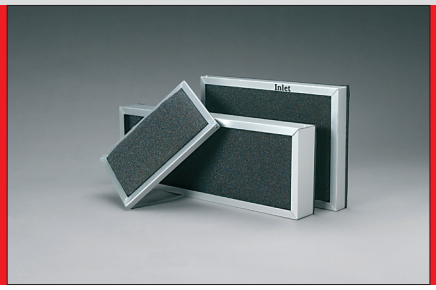

Kits filtres d'origine 1000 h

Porteurs	Filtre AdBlue	Filtre charbon actif	No. article	EUR/kit
830.3			5080551	488,04
835, 845	x	x	5257827	724,46
840TX			5208704	672,83
840.3 dès 311174			5075009	661,41
840.4			5075009	661,41
855, 865, 895	x		5226867	683,15
860.3, 860.4			5075009	661,41
890.3			5075007	567,39
Porteurs nouveaux	**Filtre AdBlue**	**Filtre charbon actif**	**No. article**	**EUR/kit**
855, 875, 895	x		5285525	664,13
855, 875, 895	x	x	5285526	775,54
Abatteuses	**Filtre AdBlue**	**Filtre charbon actif**	**No. article**	**EUR/kit**
901TX, 901.4			5091556	540,22
901TX.1	x		5208706	633,91
901.3 dès 311191			5075326	516,85
911.3 dès 311371			5075326	516,85
911.4, 931			5091556	540,22
911.5, 931.1	x		5208706	633,91
941 ab 12071			5075328	617,94
941.1			5075328	617,94
Abatteuses neuves	**Filtre AdBlue**	**Filtre charbon actif**	**No. article**	**EUR/kit**
901, 911, 931, 951	x	x	5268373	679,89

Les kits filtres Komatsu comprennent tous les filtres nécessaires au service des 1000 h et pour les services intermédiaires.

Tous les kits filtres sont également disponibles avec les filtres charbon actif pour la cabine.

Les filtres Komatsu d'origine – gagnant sur toute la ligne !

Les fortes contraintes en forêt demandent des filtres correspondants aux machines forestières. Profitez de notre expérience de longue date pour vous fournir en produits de qualité. Les produits contrefaits et donc à meilleur prix peuvent causer des difficultés comme :

- Mauvais degrés de pureté
- Durée de vie raccourcie des composants
- Mise en danger de la fiabilité
- Arrêts machine
- Disponibilité réduite

L'utilisation des filtres d'origine Komatsu vous garantit le maintien à long terme de la valeur de votre machine.

Guides Chaînes

Guides Komatsu 2,0 mm

No. article	Long (cm)	Encoche (mm)	Pignon	Têtes	EUR 1 pce*
5208089	60	15	13 – 15	C93	55,44
5208090	64	10	10 – 12	945 AUT. KS / 340	59,24
5208092	67	15	13 – 15	C93	59,24
5256506	67	15	10 – 12	S82	59,24
5208093	75	15	13 – 15	350 / 360 / 365 / C93 / C123 / C124	59,24
5208095	75	15	10 – 12	S92 / S132 / S172	59,24
5208096	75	10	13 – 15	960 / 965	59,24
5273664	75	15	18	S92 / S132 / S172 (30 ccm)	60,33
5208098	82	15	13 – 15	350 / 360 / 365 / C93 / C123 / C124 / C144	61,42
5208099	82	15	10 – 12	S132 / S172	61,42
5273665	82	15	18	S132 / S172 (30 ccm)	62,61
5208100	90	15	13 – 15	370 / 370E / C144	61,42

*** Dès 5 guides et 30 chaînes, remise 10 %**

Chaînes au mètre

No. article	Maillons	EUR/rouleau
5208179	1480	280,87

Maillons de chaîne 404 2,0

No. article	Type	EUR/unité 25 pce
5208185	Maillons de chaîne mâle	9,57
5208186	Maillons de chaîne femelle	6,20

Chaînes
Pignons

Chaînes 2,0

No. article	Maillons	Long. guide (cm)	Têtes	EUR 1 pce*
5208109	74	64	945 / 340	14,02
5208172	75	60	S82 / C93	15,11
5208111	82	67	C93 / S82	15,54
5208112	85			16,20
5208113	86	75	S92 / S132	16,30
5208114	87	75	960 / 965	16,52
5208115	89	75	350 / 360 / 365 / C93 / C123 / C124	16,96
5208174	90	75	S132 / S172 (30 ccm) / S92	17,94
5208116	93	82	S132 / S172	17,61
5208117	96	82	365 / 370 / C123 / C124 / C144	18,15
5273670	98	82	S132 / S172 (30 ccm)	19,57
5208118	103	90	370	19,24
5208119	104	90	C144	19,46

*** Dès 5 guides et 30 chaînes, remise 10 %**

Pignons

A

B

C

D = A avec attache large

No. article	Dents	Type	Têtes	EUR/pce
5208075	11	A	945.1 (64 cm) / 370 ZS	48,37
5208076	12	A	960	48,37
5208078	14	A	960 AUT. KS / 965	48,37
5208081	11	B		48,37
5208082	12	C	340 / S92 / S132 / S172	48,37
5208083	13	C	S82	65,87
5208084	14	C	350.1 / 360.2 / 365 / 370.2 / Têtes série C	65,87
5208079	14	D	350 / 360 / 370	48,37
5273672	18	C	S132 / S172 (30 ccm)	94,57

Grappins

Grappins

No. article	Désignation	EUR/pce
4692312	Grappin G25 Classic	2.259,78
4692191	Grappin G28 Classic	2.788,59
4691971	Grappin G36 Classic	3.409,24
5223254	Grappin G36 HD Classic renforcé	4.072,83
4691975	Grappin G40 Classic	3.505,44
5223252	Grappin G40 HD Classic renforcé	4.406,52
4692249	Grappin E28 Bois-énergie	3.001,09
4692250	Grappin E36 Bois-énergie	3.482,61

Grappins – Données techniques

Modèle		G25	G28	G36	G40	G36HD	G40HD	E28	E36
Pression max.	bars	235	235	235	235	235	235	235	235
Poids	kg	170	200	270	295	340	375	225	295
Dimensions									
Surface pointe à pointe	m^2	0.23	0.26	0.33	0.4	0.33	0.4	0.25	0.3
Ecartement max.	mm	1443	1500	1820	1980	1816	1980	1500	1820
Diamètre min.	mm	57	90	124	129	124	129	90	124
Largeur	mm	456	456	520	520	576	576	460	550
Hauteur compl. ouvert	mm	780	784	801	885	802	885	780	755
Hauteur pointe à pointe	mm	862	886	990	1066	975	1066	880	955
Force à la pointe									
Complètement ouvert	kp	1018	1059	1440	1752	1440	1750	1060	1440
Pointe à pointe	kp	1232	1242	1590	1965	1590	1960	1240	1590
Charge max.	kg	3500	3500	5000	5500	7000	7000	3500	5000
Axe expander		oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui

Phares de travail

Phares de travail LED

No. article	Désignation	Montage	EUR/pce
49-005823	Phare LED 9 – 32 V 3200 lumen	suspendu ou debout	72,00
5282422	Hella LED II rayonnement proche 12 – 24 V 4000 lumen	suspendu	198,37
5282421	Hella LED II rayonnement proche 12 – 24 V 4000 lumen	debout	198,37
5282420	Hella LED II rayonnement lointain 12 – 24 V 4000 lumen	suspendu ou debout	198,37
5275570	Câble d'adaptation LED I – LED II		10,54

Phares halogènes

No. article	Désignation	EUR/pce
980034001	Phares halogènes ABL Spotlight 70 W	26,63
5036014	Phares halogènes Double Beam, 2 x 70 W	36,96

Boîtes d'assortiment

Jeu de bouchons de flexibles

No. article	Désignation	EUR/pce
5259082	Jeu de bouchons 5 – 22 mm	34,46
5259083	Jeu de bouchons 1 – 10 mm (4), 5 – 22 mm (4), 13 – 42 mm (2)	32,07

Jeu de bouchons d'obturation acier

No. article	Désignation	EUR/pce
5273902	Jeu de bouchons d'obturation acier, pour raccords ORFS	379,89

Jeu de fusibles

No. article	Désignation	EUR/pce
5280238	Jeu de fusibles	53,26

Pièces pour graissage central

No. article	Désignation	EUR/pce
5280939	Pièces pour graissage central	108,15

Rondelles Nord-Lock

No. article	Désignation	EUR/pce
5198166	Jeu de rondelles Nord-Lock (nbre 165)	120,87

Jeu O-Rings

No. article	Désignation	EUR/pce
5078084	Jeu O-Rings ORFS	53,26

Extincteurs
Outils

Extincteurs

No. article	Désignation	EUR/pce
33-000305	Extincteur 6-kg	52,65
5007022	Support pour extincteur	20,11

Outils

No. article	Désignation	EUR/pce
4690449	Clé à ergot KM12 Ø 81 mm 6 ergots	38,59
4690450	Clé à ergot KM13 Ø 85 mm 6 ergots	29,89
4690451	Clé à ergot KM14 Ø 92 mm 6 ergots	20,11
4691827	Clé à ergot KM16 Ø 105 mm 8 ergots	30,44
4690452	Clé à ergot KM18 Ø 120 mm 8 ergots	58,15
4690453	Clé à ergot KM22 Ø 140 mm 8 ergots	23,37

Clé à filtre pour filtre gasoil

No. article	Désignation	EUR/pce
5299625	ouvert	10,65
5268192	fermé	4,35

Outillage – Jeu et caisse

No. article	Désignation	EUR/pce
5057327	Caisse avec jeu d'outils machine	950,00
5192281	Valise en plastique avec jeu d'outils	369,02

Tracks

Les exigences pour le ménagement des sols augmentent de plus en plus. Notre fournisseur propose pour chaque application les tracks adéquats tout en prenant en compte les nombreuses variantes de pneumatiques disponibles sur le marché.

Afin de vous conseiller au mieux, voici des informations dont nous avons besoin :

Informations	**Exemple**
Type de machine	Porteur/abatteuse – marque et modèle
Dimension	710/45-26,5
Marque de pneus	Nokian
Profil	TRS2
Type de sol	rocheux
Terrain	forte pente
Conditions hivernales	beaucoup de neige

« Avec des tracks – avancer en terrain connu »

Avec les bons tracks vous pouvez avancer, monter et dépasser pratiquement en toute situation

Choisissez les bons tracks parfaitement adaptés à vos besoins. Les tracks Olofsfors sont d'une excellente qualité et offrent une haute productivité. L'investissement dans un produit de premier choix se paie toujours.

Les modèles Soft disposent de traverses rallongées avec les bouts relevés minimisant encore plus la pression au sol et protégeant encore plus les racines. Les bouts arrondis facilitent le braquage de la machine.

.

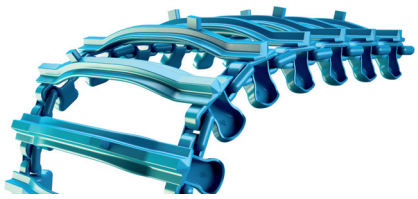

ECO™

Son nom l'indique, ces tracks conviennent à tous les types de machine. Bonne tenue et excellente portance sur la plupart des sols. Egalement disponible en version Soft.

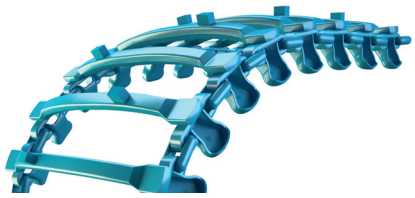

OF™

Les tracks pour du terrain en forte pente, rocailleux et argileux. Grâce à leur capacité auto-nettoyante, ils se prêtent très bien pour les terrains fortement enneigés. Egalement disponible en version Soft.

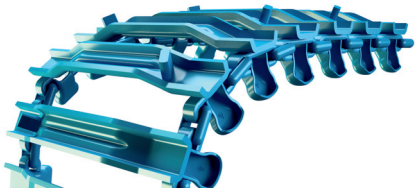

U™

Les tracks U sont idéales pour du terrain humide, mou et vallonné. Le profil des traverses est en forme U. Egalement disponible en version Soft.

Tracks

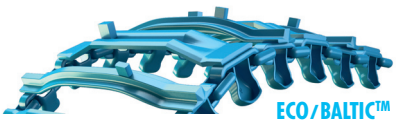

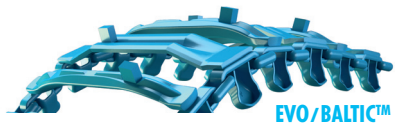

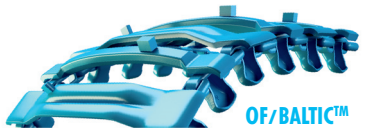

COMBINAISONS

Ce sont des tracks avec deux traverses de formes différentes. Selon les besoins, une combinaison de tracks avec des aptitudes différentes sont assortis. Des tracks à votre configuration – parfaitement adaptés à vos besoins.

Par exemple : ECO/BALTIC™, EVO/BALTIC™, OF/BALTIC™ …

EX™

Pour grimper aux pentes les plus raides. La construction des traverses propose une excellente adhérence dans la neige profonde, les pentes extrêmes et sur du terrain très rocailleux.

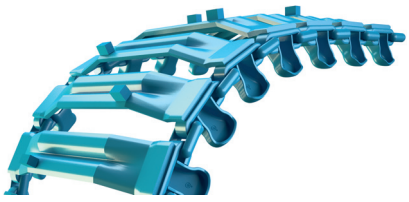

Baltic™

Le choix idéal pour des terrains humides et délicats. Egalement livrables en modèle Soft et jusqu'à une largeur de 1200 mm. Disponibles en élargisseurs symétriques et asymétriques.

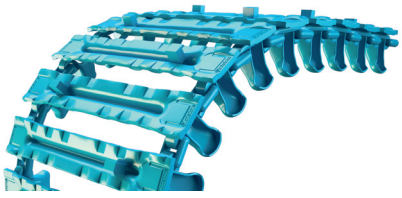

CoverX™

Pour des sols extrêmement mouillés. Par les traverses droites et leur forme unique, une tenue et portance parfaite sont garanties même dans des conditions de sol difficiles.

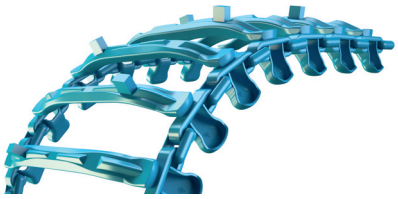

EVO™

Les tracks polyvalents avec une excellente traction et une bonne portance.
Les traverses ont une bonne capacité auto-nettoyante, ménagent le sol, protègent efficacement les pneumatiques et offrent un anti-ripage. Egalement livrables en modèle Soft.

Tendeurs

Avec ces tendeurs et l'accu, la tension des tracks est simple et sans effort.

Prix sur demande

Chaînes de traction

Skogsgrip – Simple à mettre et à enlever

Si l'on est contraint de poser et de retirer souvent les chaînes, il est souhaitable que les chaînes soient pratiques. Le modèle Skogsgrip répond justement à ce critère. Des chaînes que l'on peut installer facilement et qui sont quasiment autonettoyantes.

Skogsgrip est facile à installer. Lorsque les extrémités se rejoignent sur le pneu, la chaîne se raccorde en passant les deux extrémités dans les anneaux des autres extrémités et en fixant la chaîne latérale par une manille.

Exemple de prix :

No. article	Désignation	Dimensions	Poids (kg)	EUR/paire
33-001753	Chaînes SKOGSGRIP 160	710/45-26,5	305	2.247,00
33-002127	Chaînes SKOGSGRIP 160	700/70-34	423	3.075,00
33-001625	Outil montage chaîne			227,00

Autres chaînes sur demande.

Sièges
Amortisseurs siège

Siège BEGE

No. article	Désignation	EUR/pce
5214689	BEGE 3000	2.597,83

- Coussin de siège réglable en continu longitudinal (80 mm) et inclinaison.
- Réglage du siège en longueur > 200 mm
- Ceinture de sécurité
- Appui-tête, réglable en hauteur et inclinaison (40°)
- Descente rapide
- Hauteur réglable en continu (100 mm)
- Pneumatique avec compresseur intégré
- Amortisseurs réglables en continu
- Système d'aération réglable (Airvent)
- Commande à air pour l'appui lombaire
- Commande à air pour les côtés latéraux
- Appui-épaule réglable en continu
- Siège chauffant, réglé par thermostat

Siège KAB

No. article	Désignation	EUR/pce
5213889	KAB 569 Nordic Airvent	1.347,72

- Réglage du siège en longueur > 200 mm
- Pneumatique avec compresseur intégré
- Ceinture de sécurité
- Appui-tête, réglable
- Système d'aération (Airvent)
- Siège chauffant, réglé par thermostat
- Réglage de l'inclinaison du dossier

Sittab – Plateforme amortisseur à 4 voies

No. article	Désignation	EUR/pce
49-000740	Plateforme amortisseur à 4 voies	825,00

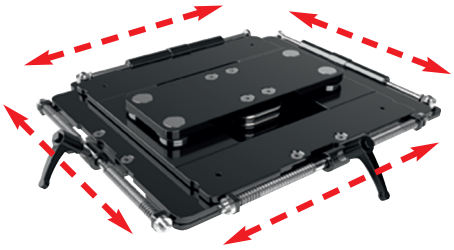

Un complément d'amortissement pour votre siège
Amorti les vibrations et à-coups verticales et horizontales et protège ainsi le dos.

- Grâce à la construction de faible encombrement de l'amortisseur muni de 2 railles de roulement longues et linéaires, une stabilité sans jeu est garantie
- Réglage en 6 paliers de l'amortissement longitudinal et transversal
- Réglage en 3 paliers de la force de rappel des ressorts transversaux
- La course du ressort +/- 40 mm
- Blocage de l'amortissement, si pas utilisé/nécessaire

Cuves gasoil

Cuves gasoil

No. article	Désignation	Contenance (Dimensions)	
T850	Cuve gasoil en acier double paroi		
	Poids à vide 420 kg	850 l (740 x 1735 x 1870 mm)	**prix sur demande**
T1150	Cuve gasoil en acier double paroi		
	Poids à vide 510 kg	1150 l (740 x 2235 x 1870 mm)	**prix sur demande**

Le Site-Tank est une cuve à double paroi très robuste. La cuve intérieure en polyéthylène facilite la propriété dans la cuve. L'extérieur est en tôle et plaques d'acier 6 mm. Le couvercle en acier est pourvu d'un verrou protégé.

Selon les besoins, les options suivantes sont proposées : Armoire de rangement latérale, tuyaux de remplissage, pompe à main ou pompe électrique.

La couleur d'origine est noire, d'autres coloris, aussi camo, sur demande.

(armoire de rangement est une option)

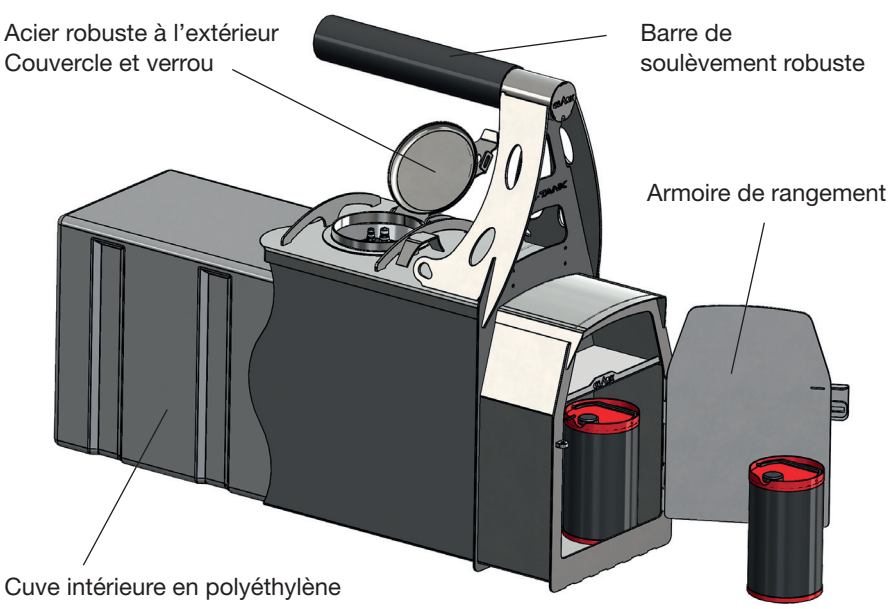

Conditions générales de livraison des pièces de rechange et autres marchandises de Komatsu Forest GmbH

1. Validité des présentes Conditions

(1) Nos Conditions générales s'appliquent uniquement vis-à-vis des entreprises au sens du § 14 BGB (Code civil allemand). Elles s'appliquent également pour toutes les futures transactions avec le Client.

(2) Seules nos Conditions générales s'appliquent. Nous ne reconnaissons pas les conditions du Client qui contredisent ou divergent de nos Conditions générales, même dans le cadre d'une exécution du contrat sans réserve et même si certaines dispositions ne figurent pas dans nos Conditions générales.

(3) Tous les accords pris entre nous et le Client aux fins de l'exécution du présent contrat doivent être consignés par écrit dans ce contrat ou dans un avenant au contrat.

(4) Dans la mesure où les présentes Conditions générales n'en disposent pas autrement, les termes et définitions des INCOTERMS 2000 s'appliquent.

(5) Le Client consent, de manière révocable, à ce que ses données personnelles soient stockées et traitées, dans le cadre des dispositions légales de la loi allemande sur la protection des données, aux fins de l'exécution du contrat et pour entretenir les relations commerciales.

2. Conclusion du contrat

(1) Nos offres s'entendent sans engagement. Les descriptions techniques et autres données figurant dans les offres, les prospectus et autres supports d'information sont également d'abord non contraignantes. Lorsqu'une offre est spécialement conçue pour répondre à un besoin spécifique du Client, ce dernier ne dispose que d'un délai de 14 jours calendaires pour l'accepter.

(2) Nous nous réservons la propriété et les droits d'auteur sur les figures, dessins, calculs et autres documents. Ceux-ci ne peuvent être mis à la disposition de tiers.

(3) Nous pouvons accepter une commande ou une attribution de marché du Client dans un délai de 30 jours calendaires en le lui notifiant ou en procédant à la livraison/fourniture de la prestation.

(4) Les données au sens du point 1 et dans des déclarations publiques de notre part, de celle du fabricant et ses auxiliaires (§ 434 I 3 BGB) ne deviennent partie intégrante de la description de la prestation qui s'il y est fait explicitement référence dans le contrat.

(5) Tout accord n'est valable que s'il est pris ou confirmé par écrit.

3. Exigibilité, prescription, prix et conditions de paiement

(1) Le paiement des montants dus à Komatsu Forest GmbH est exigible dès la réception de la marchandise ou la fourniture de la prestation, l'enlèvement et l'établissement de la facture. Si la marchandise n'est pas enlevée, le paiement est exigible au plus tard dès que le Client est constitué en demeure pour non-acceptation. Les paiements doivent être effectués par virement. Ils sont considérés comme effectués à partir de la date à laquelle le montant est à notre disposition. Nous nous réservons le droit de refuser ou d'accepter les chèques ou les traites. Dans tous les cas, l'acceptation s'effectue uniquement à titre d'exécution. Les frais d'escompte ou de change sont dans ce cas à la charge du Client et sont également exigibles immédiatement. Toute autre forme de paiement requiert un accord spécifique écrit. Les coûts en résultant des deux côtés sont supportés par le Client.

(2) Sauf mention contraire, nos prix s'entendent départ usine et emballage normal compris. Les frais supplémentaires, par exemple pour la conclusion d'assurances, le transport ou l'expédition et l'emballage pour l'expédition ou le transport sont à la charge du Client. S'il s'écoule plus de quatre mois entre la conclusion du contrat et le moment convenu ou effectif de la prestation, les prix en vigueur lors de la fourniture de la prestation s'appliquent. Si une augmentation de prix de plus de 5 % a lieu, le Client peut dénoncer le contrat.

(3) Les prix sont déterminés selon notre tarif en vigueur. Les indications de prix sont données au préalable à titre indicatif et elles nous engagent si nous les confirmons. S'il le demande, le Client reçoit un devis ferme et définitif, valable pendant deux semaines à compter de son envoi, à moins qu'un contrat soit conclu avant. Le coût du devis est supporté par le Client. Il est déduit après l'exécution de la commande du montant à facturer.

(4) Nos prix s'entendent hors la taxe sur la valeur ajoutée légale, dont le montant est indiqué séparément, conformément à la législation, dans la facture le jour de son établissement.

(5) La déduction d'un escompte requiert un accord écrit spécial.

(6) Le Client ne peut exercer un droit à compensation ou un droit à rétention à notre encontre que si nous n'avons pas contesté les créances ou prétentions concernées, si nous les avons reconnues ou si elles ont été constatées par décision exécutoire.

(7) Les paiements du Client sont d'abord imputés aux frais, puis aux intérêts et, en dernier lieu, à la dette principale. S'il existe plusieurs créances, les plus anciennes sont d'abord remboursées. Toute disposition autre du Client concernant la liquidation d'une dette est exclue.

(8) Nos droits au prix de l'ouvrage et prix d'achat se prescrivent par cinq ans. La prescription commence, conformément au § 199 I, n° 1 BGB, à la fin de l'année lors de laquelle le droit a pris naissance.

4. Droit de gage contractuel étendu

Pour nos créances résultant du contrat, un droit de gage contractuel nous revient sur les objets mobiliers du Client que nous avons fabriqués ou améliorés, si les objets sont parvenus en notre possession aux fins de l'exécution. Nous pouvons également faire valoir ce droit de gage contractuel pour des créances concernant des travaux, des livraisons de pièces de rechange ou d'autres prestations, réalisés plus tôt, s'ils sont en rapport avec l'objet de la commande.

5. Livraison, prestation, obligations de collaborer et dénonciation

(1) L'étendue de notre obligation de livraison et de prestation découle exclusivement du présent contrat. Toute modification de la construction, de la forme ou de la couleur, qui repose sur une évolution de la technique ou sur des exigences du législateur, demeure réservée si ladite modification n'est pas essentielle ou inacceptable d'une quelconque manière pour l'Acheteur.

(2) Si des livraisons ou prestations partielles sont acceptables pour le Client, celles-ci peuvent être réalisées et facturées.

(3) Les délais de livraison et de fourniture d'une prestation sont donnés à titre indicatif, sauf s'il est spécifié par écrit qu'ils sont fermes. Ils sont en principe sous réserve de la collaboration attendue de la part du Client en vertu du contrat. Les délais sont considérés comme respectés lorsque la marchandise a été remise au transporteur ou lorsque sa mise à disposition a été communiquée au Client en temps opportun.

(4) Si nous ne sommes pas approvisionnés, bien que nous ayons passé les commandes nécessaires auprès de fournisseurs fiables, nous sommes dégagés de notre obligation de prestation et pouvons dénoncer le contrat.

(5) Nous avons le droit de recourir à la sous-traitance nécessaire pour l'exécution de la commande et de procéder aux essais de conduite requis.

(6) S'il s'avère, après la conclusion du contrat, que le Client n'offre pas les garanties suffisantes concernant sa solvabilité et que notre droit au paiement est compromis, nous sommes en droit de refuser de livrer jusqu'à ce que le Client procède au paiement ou ait fourni des garanties pour ce paiement. Si le paiement ou la fourniture de garanties, après demande dans ce sens, n'a pas lieu dans un délai de 12 jours ouvrables, nous pouvons dénoncer le contrat. Komatsu Forest est également en droit, en cas d'insolvabilité du Client ou de demande d'ouverture d'une procédure d'insolvabilité sur le patrimoine du Client, de dénoncer le contrat.

(7) Si le Client a du retard pour l'appel, l'acceptation ou l'enlèvement ou si un retard de l'expédition ou de la mise à disposition lui est imputable, nous sommes en droit, sans préjudice d'autres droits, de demander le paiement d'un forfait du montant des coûts d'entreposage pratiqués localement, que la marchandise soit entreposée chez nous ou chez un tiers. Il revient au Client de fournir la preuve qu'aucun préjudice n'a été causé ou que le préjudice causé est moins important.

6. Retard de livraison ou de prestation

(1) Si le délai convenu ne peut être respecté en raison de circonstances que nous ne pouvons maîtriser, survenant chez nous ou nos fournisseurs, il est reporté en conséquence. Si un tel cas se produit, nous en informons immédiatement le Client. Si les circonstances faisant obstacle sont toujours présentes un mois après l'expiration du délai de livraison convenu, chacune des parties peut dénoncer le contrat. Tous les autres droits en raison d'un dépassement du délai de livraison dont la responsabilité ne peut nous être imputée sont exclus.

(2) En cas de retard de livraison ou de fourniture de la prestation, un dédommagement fondé sur le retard ne peut être réclamé que si une négligence grave ou une faute intentionnelle a été commise. L'Acheteur peut nous fixer par écrit un délai supplémentaire raisonnable, qui devra être au minimum de 15 jours ouvrables. Si nous ne nous sommes pas acquittés de notre obligation dans ce délai, il est en droit de dénoncer le contrat ou de demander des dommages et intérêts au lieu de la prestation. La responsabilité en dommages et intérêts est limitée à 50 % du préjudice subi.

(3) Le point 2 ne s'applique pas si le retard est fondé sur un acte prémédité, une négligence grave ou la violation d'une obligation essentielle. Il ne s'applique pas non plus si un marché commercial à terme fixe a été convenu. Les délais de prescription légaux s'appliquent.

7. Lieu d'exécution, transfert des risques et enlèvement

(1) Le lieu d'exécution est notre siège. À moins qu'un accord différent n'ait été conclu par écrit, la livraison s'effectue ExWorks (EXW = départ usine). Le risque de perte ou de détérioration accidentelle est transféré au Client dès qu'il reçoit une notification de la mise à disposition ou de l'achèvement. Le Client est en retard pour l'enlèvement lorsqu'il ne retire pas la chose du contrat dans le délai d'une semaine à compter de la réception de la notification d'achèvement/mise à disposition pour enlèvement et de la remise ou de l'envoi de la facture. En cas de retard du Client, nous sommes en droit de réclamer le remboursement des coûts d'entreposage ou de rangement pratiqués sur le marché et de conserver la chose chez des tiers aux frais et aux risques du Client.

(2) Si le Client souhaite la livraison à un autre endroit que le lieu d'exécution, la confirmation écrite de Komatsu Forest GmbH est nécessaire. Le transfert des risques s'effectue alors conformément au § 447 BGB, l'obligation de prise en charge des frais selon le § 448 I BGB. Si l'expédition est retardée à la demande du Client ou pour des raisons dont le Client est responsable, le transfert des risques au Client a lieu dès la réception de la notification de mise à disposition pour expédition.

(3) Si le Client le souhaite, les livraisons sont assurées selon le point 2 en son nom et à ses frais.

8. Défauts et responsabilité

(1) Le Client doit s'acquitter, en ce qui concerne les défauts, de ses obligations légales d'inspection et de signalement conformément au § 377 HGB. Pour les défauts apparents, le Client dispose d'un délai de deux semaines à compter de la réception de la marchandise pour les signaler par écrit. Si un défaut est découvert plus tard, le Client doit le signaler par écrit dans un délai de 7 jours à compter de la prise de connaissance.

(2) L'Acheteur ne peut déduire aucun droit supplémentaire des défauts matériels qui n'ont aucune incidence ou seulement une incidence insignifiante sur la valeur de la marchandise et son adéquation avec l'usage que nous identifions.

(3) Si la marchandise présente un défaut matériel lors du transfert des risques, nous sommes autorisés, à notre convenance, à procéder à l'exécution a posteriori, soit par le biais de la réparation, soit par la livraison d'une marchandise de remplacement. Si les coûts de réparation sont d'un montant disproportionné, nous pouvons procéder à la livraison d'une marchandise de remplacement.

(4) Si l'exécution a posteriori échoue, n'est pas effectuée dans un délai raisonnable fixé par le Client, ou si elle est refusée, le Client est en droit, à sa seule discrétion, de dénoncer le contrat, de demander une diminution de prix ou – dans les limites des points ci-après – des dommages et intérêts à la place de la prestation. Si le défaut n'altère pas de manière significative l'aptitude à l'emploi de la chose, la dénonciation du contrat est exclue. En cas de dénonciation du contrat, le Client doit également démontrer une détérioration, une perte ou une impossibilité de se servir de la chose, s'il y a eu seulement une négligence mineure. Si le Client choisit, après l'échec de l'exécution a posteriori suite à un défaut, de dénoncer le contrat, il ne peut pas prétendre à des dommages et intérêts fondés sur le défaut. Si, dans ce cas, le Client opte pour les dommages et intérêts, il conserve la marchandise achetée, dans la mesure où il le juge acceptable et où l'aptitude à l'emploi de la marchandise est réduite seulement de manière insignifiante. Les dommages et intérêts sont alors limités à la différence entre le prix d'achat et la valeur de la chose défectueuse, à condition que le défaut n'ait pas été frauduleusement dissimulé.

(5) Si un défaut matériel cause un préjudice, notre responsabilité est engagée, conformément aux dispositions légales, s'il s'agit de dommages corporels, en vertu de la loi sur la responsabilité du fait des produits défectueux ou s'il est imputable à un acte prémédité ou une négligence grave. Le délai de prescription légal s'applique en ce qui concerne les droits à prétentions.

(6) Si le préjudice est fondé sur une violation fautive d'une obligation essentielle du contrat ou d'une obligation majeure , notre responsabilité est par ailleurs engagée uniquement pour les dommages prévisibles typiques.

(7) Toute autre revendication de l'Acheteur en responsabilité contractuelle ou civile est exclue – dans la mesure autorisée par la législation. Par conséquent, nous n'assumons notamment aucune responsabilité en cas de dommages qui n'ont pas été subis par l'objet de la livraison/fourniture lui-même ou en cas de manque à gagner ou autre préjudice pécuniaire de l'Acheteur.

(8) Les dispositions ci-dessus ne s'appliquent pas pour les marchandises d'occasion. La vente de choses d'occasion a lieu, dans la mesure autorisée par la législation, avec une exclusion de garantie en raison des défauts de la chose.

9. Responsabilité en dommages et intérêts autre

(1) Les dispositions figurant au n° 8, points 5 à 7, sont valables également pour les demandes en dommages et intérêts pour d'autres violations d'obligations.

(2) En cas de violation d'une obligation précontractuelle ou d'obstacle à la prestation existant déjà à la conclusion du contrat (§§ 311 II, 311a BGB), notre obligation de dédommagement se limite à l'intérêt négatif.

(3) Pour notre responsabilité civile, les dispositions figurant au n° 8, points 5 à 7, s'appliquent en conséquence.

(4) Dans la mesure où notre responsabilité est exclue ou limitée, cette disposition s'applique également pour la responsabilité civile personnelle de nos employé(e)s, salarié(e)s, collaboratrices et collaborateurs, représentant(e)s et agents d'exécution.

10. Prescription

(1) Le droit à l'exécution a posteriori de l'Acheteur s'éteint pour les choses neuves, sous réserve des §§ 438, n° 2, 479 BGB, au bout d'un an à compter de la livraison resp. 1000 heures de service, la première échéance prévalant.

(2) Pour les droits à des dommages et intérêts, le délai de prescription, sous réserve des §§ 438, n° 2, 479 BGB, est d'un an.

(3) En ce qui concerne les droits aux termes de la loi sur la responsabilité du fait des produits défectueux, les droits à prétentions pour préjudice à l'intégrité physique ou à la santé et pour les dommages causés intentionnellement ou par négligence grave, les délais de prescription légaux s'appliquent.

11. Réserve de propriété

(1) La propriété de la marchandise livrée reste réservée jusqu'au paiement intégral par l'Acheteur de toutes nos factures et autres créances découlant de la relation commerciale, y compris les créances futures découlant de contrats conclus en même temps ou ultérieurement. Ceci s'applique également dans le cas où des créances sont reprises dans une facture en cours et où le solde est tiré et reconnu.

(2) Le Client n'est pas autorisé à disposer de la marchandise sous réserve de propriété, ni à la céder, ni à la transformer. Si le Client y a un intérêt légitime, Komatsu Forest GmbH peut, à sa seule discrétion, donner préalablement son accord par écrit.

(3) Si l'Acheteur ne respecte pas les dispositions du contrat, en particulier les délais de paiement, nous avons le droit de dénoncer le contrat et de reprendre la marchandise. Aux fins de la reprise de la marchandise, le Client nous autorise de manière irrévocable à accéder librement à ses locaux commerciaux et de stockage et à prendre la marchandise.

(4) En cas de saisie ou autre mainmise par des tiers, l'Acheteur s'engage à nous en informer immédiatement par écrit. Il a l'interdiction de conclure avec ses clients des accords qui pourraient porter atteinte à nos droits.

(5) À la demande de l'Acheteur, nous nous engageons à débloquer, à notre entière discrétion, les garanties qui nous reviennent de droit lorsque la valeur réalisable de la garantie dépasse celle des créances à couvrir de plus de 20 % ou leur valeur nominale de plus de 50 %.

12. Généralités

(1) Les droits du Client résultant du présent contrat ne sont pas cessibles.

(2) Si certaines dispositions s'avéraient invalides, la validité des autres dispositions n'est pas affectée.

(3) La juridiction compétente pour tous les litiges résultants ou en rapport avec le présent contrat est notre siège. Cette juridiction compétente n'est pas exclusive.

(4) Le droit allemand s'applique exclusivement. L'application de la Convention des Nations Unies sur les contrats de vente internationale de marchandises (CVIM) est expressément exclue.

Version : novembre 2017

KOMATSU | Forestry Quality™

Magasin NORD :
293 rue des Entrepreneurs
60610 LACROIX St. OUEN
Tél. 03 44 43 18 86
info.fr@komatsuforest.com

Magasin SUD :
103 avenue Charles de Gaulle
19300 EGLETONS
Tél. 05 44 40 40 98
info.fr@komatsuforest.com